



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 4 FEVRIER 2022 à 10H00

DELIBERATION N° 2022/01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2022

Le comité syndical a été convoqué le 28 janvier 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 78

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs et Madame Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHE, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Christian JULIEN, Christine PEYCELON, Jean-François RASCLE, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL

Membres titulaires absents représentés :

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Yannick JARDIN, Patrick WETTA.

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Monsieur Robert FLAMMAND.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHE



COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2022

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2022

1- BILAN D'ACTIVITES 2021

En 2021, le poste de chargé de mission du SYDEMER était un emploi à temps non complet (40% en janvier et février et 50% à partir de mars). En effet, la chargée de mission avait également un second emploi à temps non complet à Saint-Etienne Métropole, afin d'assurer le suivi de l'achèvement de la procédure de passation du contrat de concession du centre de tri des papiers et emballages.

Le bilan d'activités en 2021 est exclusivement constitué d'études et travaux conduits en interne :

- Bilan des filières de traitement des déchets ménagers résiduels étudiées par le SYDEMER de 2012 à 2016 (présentation en mars 2021)
- Contexte de la filière des combustibles solides de récupération (présentation en juillet 2021)
- Mise à jour des estimations de gisement des déchets ménagers résiduels (présentation en octobre 2021)
- Point d'avancement sur le détournement des biodéchets des OMR dans les EPCI (présentation en décembre 2021)

Le SYDEMER a également participé à des études dans le cadre de coopérations avec des territoires voisins.

- Le SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) a piloté une étude visant à déterminer les possibilités de valorisation énergétique de CSR (combustibles solides de récupération) dans le département de la Loire, en y associant le syndicat de traitement des déchets du Roannais (le SEEDR) et le SYDEMER.
- La métropole de Lyon a sollicité de premiers échanges pour présenter les différents scénarios de renouvellement des capacités de valorisation énergétique des déchets non dangereux non inertes sur son territoire et les liens possibles de coopération avec les territoires voisins.

En parallèle des actions du SYDEMER, il convient également de rappeler l'étape importante franchie en matière de coopération des EPCI du Sud Loire dans le domaine de la gestion des déchets avec la signature le 23 novembre 2021 du contrat de concession du centre de tri, pour le compte des 5 EPCI membres du SYDEMER et du SICTOM Velay Pilat. Ce centre de tri, adapté à l'extension des consignes, constituera ainsi le premier équipement industriel commun de traitement des déchets des collectivités du Sud Loire (mise en service prévue en 2023).

2- POLITIQUE ET PERSPECTIVES 2022



Le comité syndical du 8 octobre 2021 a approuvé la transformation du poste de chargé de mission en poste à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'année 2022 pourrait ainsi permettre :

- La reprise des travaux relatifs à la filière de gestion des déchets ménagers et assimilés résiduels du territoire et notamment :
 - La mise à jour des contraintes foncières pour l'implantation d'une installation de pré-traitement de ces déchets et la localisation des débouchés des sous-produits
 - Le réajustement de la filière de pré-traitement des DMA : types de traitement, capacité, gain environnemental, ...
- La poursuite des études d'opportunité de coopérations avec les territoires limitrophes (Roannais, Haute-Loire, Rhône, Nord Isère...) en matière de traitement des DMA et/ou de valorisation des CSR
- La participation aux instances de suivi du Plan Régional de Gestion des Déchets Non Dangereux
- La poursuite de la veille et le partage d'informations avec les adhérents.

En particulier, il est prévu le lancement en février d'une consultation pour le choix d'un groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner le SYDEMER dans la définition d'une filière de valorisation des déchets résiduels, sur les volets technique, foncier, juridique, financier et stratégie de communication et concertation.

3- ORIENTATIONS DU BUDGET POUR 2022

En investissement

En cohérence avec les objectifs présentés ci-avant, il est proposé de prévoir les dépenses d'investissement nouvelles :

- **100 000 €** pour des missions d'AMO et d'études pour la définition d'une filière de valorisation des déchets ménagers résiduels ;
- **60 000 €** pour des compléments d'études tels que recherche de sites, étude de pré-faisabilité pour l'alimentation des réseaux (chaleur, gaz), assistance sur la thématique foncière, études de faisabilité de solutions alternatives de transport de déchets...

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées de l'ordre de 151 000 € selon les principaux postes suivants :

Charges de fonctionnement : 70 000 € (BP 2021 : 55 000 €)



Elles comprennent :

- la rémunération d'un chargé de mission à plein temps (45 000 €)
- les indemnités élus (15 000 €)
- et l'ensemble des charges de fonctionnement courantes (assurances, fournitures, annonces et insertions, reproduction, frais de colloques et séminaires, adhésion association AMORCE, ...)

Les conventions avec Saint-Etienne Métropole : 40 000 € (BP2021 : 40 000 €)

Pour la mise à disposition du personnel de direction et secrétariat ainsi que la convention d'assistance générale.

Dépenses imprévues : 5 000 € (BP2021 : 5 000 €)

Dotation amortissements : 36 000 € (BP2021 : 60 000 €)

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement assurées par la cotisation des EPCI membres du Syndicat.

Compte tenu du résultat reporté estimé de l'ordre de 56 000 €, et des dépenses prévisionnelles décrites précédemment, le **montant des cotisations annuelles** qui devrait être appelé est de l'ordre de **95 000 €**.



Le comité syndical, après avoir délibéré, prend acte du rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait,

Le Président,

François DRIOL